



**Laure PIETRI**

Géomètre-Expert  
Ingénieur ESTP

Ecole Spéciale des Travaux Publics  
Expert près la Cour d'Appel de Nîmes



## RELIEF NIMES

Immeuble Carré 20.50 - 240 chemin de la Tour de l'Evêque  
BP 90010 - 30 023 NIMES CEDEX 1  
04.66.38.14.10 \* [foncier@reliefge.fr](mailto:foncier@reliefge.fr) \* [www.reliefge.fr](http://www.reliefge.fr)

**Vincent BALP**

Géomètre-Expert  
Diplômé Par Le Gouvernement  
Institut de Topométrie CNAM  
Expert près la Cour administrative d'appel de Toulouse  
Expert près la Cour d'Appel de Nîmes

## ACTE FONCIER N° dossier : 25058N-01

GEOFONCIER : [www.geofoncier.fr](http://www.geofoncier.fr)

Géoréférencement de l'acte en RGF 93, CC44 : classe 1

## PROCES-VERBAL DE BORNAGE ET DE RECONNAISSANCE DE LIMITES

### AUBORD (30)

Section ZI n°74, sis « Clos De Troussac »

#### Chapitre I : Partie normalisée

A la requête de Jean-Philippe FOURNIER, co-gérant du GFA FOURNIER propriétaire de la parcelle ci-après désignée, je, soussignée, Laure PIETRI, Géomètre-Expert à NÎMES, inscrite au tableau du conseil régional de MONTPELLIER sous le numéro 05275, membre de la SELARL RELIEF GE inscrite au tableau du conseil régional de MONTPELLIER sous le numéro 2010B200031, ai été chargée de procéder au bornage et à la reconnaissance de limites de la propriété cadastrée commune d'AUBORD (30), section ZI n° 74 et dresse en conséquence le présent procès-verbal.

#### Article 1 : Désignation des parties

##### Propriétaire demandeur :

Le GFA FOURNIER, immatriculé au registre SIREN sous le numéro 487 756 397 ayant son siège social à AUBORD (30), représenté par Jean-Philippe FOURNIER, co-gérant, propriétaire de la parcelle cadastrée d'AUBORD (30), section ZI n° 74, au regard de l'attestation notariée dressée le 25 avril 2025 par Maître Anaïs GADEA-LAMBERT, Notaire à MARGUERITTES (30).

##### Propriétaires riverains concernés :

- Frédéric EHRET, né le 4 juillet 1982 à LUNEL (34), propriétaire de la parcelle cadastrée Commune d'AUBORD (30), section ZI n° 40, au regard de l'acte de vente dressé le 3 mars 2021 par Maître Christophe CABANIS, Notaire à LUNEL (34), et publié au fichier immobilier le 8 mars 2021, vol 2021P n° 3476.
- L'indivision REY, propriétaire de la parcelle cadastrée Commune d'AUBORD (30), section ZI n° 48, au regard de l'attestation après décès dressée le 26 juin 2014 par Maître Vincent CUIILLE, Notaire à GENERAC (30), et publié au fichier immobilier le 8 juillet 2014, vol 2014P n° 6587, regroupant :
  - Monique REY épouse FOURNIER, née le 5 octobre 1946 à AUBORD (30), propriétaire indivis ;
  - Solange REY épouse GADEA, née le 26 octobre 1937 à AUBORD (30), propriétaire indivis ;
  - Bernadette REY épouse GADEA, née le 24 septembre 1944 à AUBORD (30), propriétaire indivis.
- La Commune d'AUBORD (30) représentée par son maire André BRUNDU, ayant reçu mandat par le Conseil municipal, propriétaire du chemin rural nommé « Chemin de la Tour » numéroté au plan cadastral Commune d'AUBORD (30), section ZI n° 232, au regard de l'attestation contenant dissolution de l'association foncière de la Commune d'AUBORD dressée le 21 février 1984 par Maître CUIILLE, Notaire à GENERAC (30), et publiée au fichier immobilier les 20 mars et 6 juin 1984, vol 312 n° 87.

#### Article 2 : Objet de l'opération

La présente opération de bornage et de reconnaissance de limites a pour objet de reconnaître définitivement les limites séparatives communes et/ou les points de limites communes entre : la propriété cadastrée Commune d'AUBORD (30), section ZI n° 74 et les propriétés cadastrées Commune d'AUBORD (30),

- section ZI n° 40 ;
- section ZI n° 48 ;
- section ZI n° 232.

#### Chapitre II : Partie non normalisée - expertise

#### Article 3 : Débat contradictoire

Afin de procéder sur les lieux au débat contradictoire le mardi 22 avril 2025 à partir de 11h00, ont été convoqués par lettre simple en date du 4 avril 2025, à partir des indications fournies par le Serveur Professionnel des Données Cadastrales (SPDC) :

- Le GFA FOURNIER ;
- Frédéric EHRET ;
- Monique REY épouse FOURNIER ;
- Solange REY épouse GADEA ;
- Bernadette REY épouse GADEA ;
- La Commune d'AUBORD (30).

Au jour et heure dits, j'ai procédé à l'organisation du débat contradictoire en présence et avec l'accord de :

- Jean-Philippe FOURNIER, co-gérant du GFA FOURNIER ;
- Frédéric EHRET ;
- Monique REY épouse FOURNIER, en son nom et se déclarant représenter Solange REY épouse GADEA et Bernadette REY épouse GADEA.

Au jour et heure dits, la Commune d'AUBORD (30) n'ayant pas pu être représentée, une seconde réunion s'est tenue sur place le 16 juin 2025 à 9h à la convenance et en présence de :

- Jean-Philippe FOURNIER, co-gérant du GFA FOURNIER ;
- Didier LEBOIS, Adjoint à l'environnement.

#### Article 4 : Eléments analysés pour la définition des limites

##### Les titres de propriété et en particulier :

Aucune mention remarquable concernant les limites de propriété dans les titres de propriété cités à l'article 1.

##### Les documents présentés par les parties :

Aucun autre document remarquable n'a été présenté par les parties.

##### Les documents présentés aux parties par la géomètre-expert soussignée :

- Le relevé d'état des lieux effectué par mes soins le 11 février 2025, préalablement à la réunion contradictoire ;
- Le plan cadastral napoléonien (1831) ;
- Le plan cadastral rénové pour 1932 ;
- Le plan cadastral issu du remembrement de 1968 ;
- Le plan cadastral renouvelé pour 1971 ;
- Les photographies aériennes recueillies près l'IGN prises en 1970, 1978, 1990, 1998, 2002 et 2022, révélatrices d'un état des lieux ancestral ;
- Le plan cadastral actuel pour information.

Les parties signataires ont pris connaissance de ces documents sur lesquels elles ont pu exprimer librement leurs observations.

##### Les signes de possession et en particulier :

Entre la propriété GFA FOURNIER et la propriété EHRET, ainsi que longeant le Chemin de la Tour, présence d'une clôture légère de type bétail.

Le chemin rural dénommé « Chemin de la Tour » est longé d'un fossé de récupération des eaux de pluies. Celui-ci longe la propriété FOURNIER au Nord, puis est situé de l'autre côté du chemin par rapport à la limite Ouest de la propriété GFA FOURNIER.

PG HF JPF SG FE DL